

l'info
No

N° 35
NOV.
2024

noillaise

JOURNAL MUNICIPAL


Villes et Villages Fleuris
LE LABEL NATIONAL DE LA QUALITÉ DE VIE

 ville de
Noailles

www.noailles60.fr

 ville de noailles

RETOUR EN IMAGES

Noailles aux couleurs d'Octobre Rose



11 | VIE COMMUNALE
Nouveau : Le coupon séjours
scolaires

22 | RETOUR EN IMAGES
Départ d'Isabelle Morelle

32 | VIE ASSOCIATIVE
Le Club de l'Amitié de Noailles

L'Info Noaillaise

JOURNAL MUNICIPAL

VIE MUNICIPALE

4 Comptes-rendus des Conseils Municipaux

DOSSIER

8 Un « coup de jeune » pour les locaux de la Mairie !
Noailles, ville ambassadrice du « don d'organes » !

VIE COMMUNALE

11 Nouveau : le coupon séjours scolaires
Le saviez-vous ?
Fleurissement : Ça y est, l'Automne est là !
Environnement CPIE
Le journal du centre de loisirs et de l'école
Quoi de neuf au Pôle Ados ?
Le commerce à Noailles
Une cabine de Téléconsultation désormais à votre disposition à la Pharmacie de Noailles
Événements

RETOUR EN IMAGES

22 Départ d'Isabelle Morelle, Directrice Générale des Services de la ville de noailles
La Compagnie des Plumés a offert son nouveau spectacle « Pas Bête »
Boulodrome Daniel Deslandes

Remise du Diplôme de Premiers Secours du P.S.C.1 pour les Ados de Noailles
Inauguration de l'Association « Le Repaire »
Bienvenue aux Allemands !
L'accueil des nouveaux arrivants : Noailles tisse des liens
La randonnée du patrimoine fête ses 10 ans !
La Rando'Rose : Noailles toujours avec Octobre Rose !
L'Hôtel de Ville aux couleurs d'Octobre Rose tout le mois d'Octobre

VIE ASSOCIATIVE

31 AIPEEN
Le Club de L'Amitié
Noailles Basket-ball association
Comité des fêtes
AS Noailles Cavigny
Comité de Jumelage
Le Repaire
Thelle Emplois

AGENDA

39 Vos événements à ne pas manquer

MERCI !



Ce mois d'octobre à Noailles a été marqué par la disparition d'une figure de Noailles, Pierre Brigaud. Bien qu'il nous ait quitté à l'âge de 90 ans, Pierre est resté jusqu'à la fin de sa vie d'un esprit jeune, dynamique et un homme en phase avec son temps. D'un caractère fort et direct, ses qualités humaines exceptionnelles en faisaient un homme également très attachant. Pierre aimait profondément la vie, et l'amour de son prochain était sa ligne. Très attaché à Noailles, sa ville, et empreint de valeurs fortes, Pierre s'est beaucoup engagé dans la vie locale. Il n'a jamais renoncé à donner de son temps pour les autres alors que sa vie professionnelle et familiale n'ont pas toujours été un long fleuve tranquille. Conseiller municipal de 1965 à 2001, il a également été pompier volontaire, Président du Comité de jumelage, et surtout Président de l'Association Sportive Noailles-Cavigny, le club de foot, sa passion. Je reste très fier, pour ma part, et très heureux d'avoir, en 2015, associé éternellement l'esprit et l'action de Pierre à l'histoire de Noailles, en baptisant le terrain de foot du Larris « Stade Pierre Brigaud ». Bravo et merci, Pierre, à qui je dédie cette info noaillaise.

Benoît BIBERON
Votre Maire

Retrouvez-nous sur www.noailles60.fr et [ville de Noailles](#)

Conception et rédaction :
Mairie de Noailles,
Service Communication,
1 rue de Paris - 60430 Noailles
Tél. : 03 44 03 30 61
Fax : 03 44 03 51 30

Directeur de la publication :
Benoît BIBERON
Impression :
Idée claire Communication:
2 rue Konrad Adenauer
60000 Beauvais

N°ISSN : en cours
Tirage : 1500 exemplaires
Dépôt légal : mars 2017

© Crédit photos :
Mairie de Noailles, Alain Bizouard, Allez Bon Débaras, l'ASNC,
Noailles Basket-Ball, Judo Club de Noailles, Amicale Bouliste
Noaillaise, les Jeunes Sapeurs-pompiers, l'AIPEEN, les P'tits
Petons, Impressions Plurielles, Thelle Emplois



CONSEIL MUNICIPAL • SEANCE DU 14 MAI 2024

Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt-quatre, le 14 mai, à vingt heures huit, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 7 mai 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

16 membres présents : MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, Mme BOILLON, Mmes LECOCO, LAVRADAS, GLELE-TAMION, M. PERROTTE.

5 procurations : M. LOMBARD (Pouvoir à Mme BOILLON), Mme DENIZART (Pouvoir à Mme GODON), Mme FERNANDES FERREIRA (Pouvoir à Mme GALINDO), M. CONDAL (Pouvoir à M. CAMBOU), M. COULON (Pouvoir à M. JAKUBCZAK).

Était absent : M. BAR.

Secrétaire de séance : Mme BOILLON

Monsieur le Maire informe, au préalable, que le dernier sujet de l'ordre du jour, sur la Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Picardie, est ajourné.

Prime exceptionnelle Pouvoir d'achat

Délibération 2024-33 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide que la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle sera versée aux agents qui remplissent les conditions réglementaires selon le barème suivant :

Rémunération brute perçue au titre de la période courant du 1er juillet 2022 au 30 juin 2023	Montant maximum de la prime de pouvoir d'achat
Inférieure ou égale à 23 700 €	400 euros (dans la limite de 800 €)
Supérieure à 23 700 € et inférieure ou égale à 27 300 €	350 euros (dans la limite de 700 €)
Supérieure à 27 300 € et inférieure ou égale à 29 160 €	300 euros (dans la limite de 600 €)
Supérieure à 29 160 € et inférieure ou égale à 30 840 €	250 euros (dans la limite de 500 €)
Supérieure à 30 840 € et inférieure ou égale à 32 280 €	200 euros (dans la limite de 400 €)
Supérieure à 32 280 € et inférieure ou égale à 33 600 €	175 euros (dans la limite de 350 €)
Supérieure à 33 600 € et inférieure ou égale à 39 000 €	150 euros (dans la limite de 300 €)

Il précise aussi que l'attribution de la prime à chaque agent fait l'objet d'un arrêté individuel, et que les crédits correspondants seront prévus et inscrits au budget.

Participation de la commune à la Protection sociale complémentaire des agents communaux

Délibération 2024-34 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

1/ de retenir la procédure dite de labellisation en prenant acte des nouvelles dispositions en matière de protection sociale complémentaire des agents territoriaux qui entreront en vigueur en 2025 et 2026.

2/ de participer à la garantie risque santé et prévoyance et maintien de salaire souscrite de manière individuelle et facultative par ses agents ; en application des critères retenus, le montant mensuel de la participation est fixé comme suit :

SANTE	Forfait Proposé (€)
1 personne ou famille	20 % du montant de la cotisation avec un minimum de 15 euros par agent et par mois
PREVOYANCE	Forfait Proposé (€)
1 personne ou famille	7 euros par mois et par agent à compter du 1er juillet 2024
1 personne ou famille	10 euros par mois et par agent à compter du 1er janvier 2025

2 bis / de participer financièrement aux seules garanties labellisées, comme le prévoit la réglementation, sur présentation d'une attestation d'adhésion de l'agent, puis versera directement le montant de la participation à l'agent (ou à l'organisme).

3/les délibérations des 12 février 2020 n°2020-02 et 20 janvier 2002 n°3 se trouvant abrogées aux dates de l'application des nouvelles modalités de participation décidées par la présente délibération.

4/ d'inscrire les crédits nécessaires aux budgets des exercices correspondants.

Révision du règlement du cimetière

Délibération 2024-35 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte la modification du règlement du cimetière communal, et adopte sa nouvelle rédaction telle que présentée pour être annexée à la délibération.

Dénomination du boudrome

Délibération 2024-36 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la dénomination du boudrome situé rue du Pâtis, à Noailles, du nom de « Boulodrome Daniel DESLANDES ».

Aménagement de la rue du Docteur Herpin Lot n° 2 Renforcement du réseau eau potable

Délibération 2024-37 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour signer toutes les pièces du marché et notamment l'avenant n° 1.

Subventions aux associations

Délibération 2024-38 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accorder une subvention aux associations noaillaises, pour l'année 2024, conformément au tableau annexé à la délibération, et dit que les montants indiqués dans le tableau joint seront imputés sur les crédits inscrits à l'article 6574

- Subventions de fonctionnement aux associations et autres personnes de droit privé - de la section de fonctionnement du budget primitif 2024.

Révision des tarifs des concessions au columbarium

Délibération 2024-39 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de modifier le tarif de revente des places au columbarium, en ajoutant un tarif pour une durée de 50 ans, portant les prix de revente aux tarifs suivants : pour 15 ans : 350 €, pour 30 ans : 600 € et pour 50 ans : 1 200 €, et dit que ces tarifs seront appliqués à compter du 1^{er} juin 2024.

Acquisition de la parcelle AA 190

Délibération 2024-40 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'accepter, par acte administratif, la rétrocession par l'OPAC de l'Oise du parc Mireille BLOCHET, cadastré section AA parcelle 190 d'une contenance de 3610 m², et dit que cette rétrocession est réalisée en échange de divers aménagements convenus dans la convention et déjà effectués.

Rétrocession au Conseil départemental des emprises foncières du barreau routier parcelles AE 1, AE 4, AE 235, AE 236 et AE 237

Délibération 2024-41 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise la cession, par acte administratif, des nouvelles parcelles correspondant à l'emprise foncière du barreau routier, au Département de l'Oise, moyennant un prix de cinquante centimes du mètre carré. (0,50 ct/m²).

Classement de l'Ecole du Chemin Vert dans le domaine public communal

Délibération 2024-42 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le classement du terrain sis au lieu-dit « Le chemin Vert », correspondant à l'emprise de l'Ecole du Chemin Vert, cadastré AE n° 4p et 5p, d'une superficie de 17 978 m², dans le domaine public communal.

Adhésion au groupement de commandes pour le transport collectif routier de personnes

Délibération 2024-43 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes et désigne la Communauté de Communes Thelloise comme coordonnateur du groupement ; il accepte les termes de la convention constitutive du groupement de commandes pour la réalisation de service de transport collectif routier de personnes.

.....

CONSEIL MUNICIPAL • SEANCE DU 14 MAI 2024

Compte-rendu succinct

Vente aux enchères publiques de matériels et mobiliers de la collectivité

Délibération 2024-47 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, prend acte des résultats de la vente aux enchères du 13 juin 2024, accepte la vente prochaine, de juillet 2024, pour la balayeuse, ainsi que le mobilier (chaises et tables), et précise que le résultat de la vente aux enchères fera l'objet d'une information du Conseil Municipal,

Convention de mise à disposition des stades

Délibération 2024-48 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les termes de la convention à conclure entre la commune avec la Ligue de Football des Hauts de France et le District Oise de Football, telle qu'annexée à la délibération.

Décision modificative N°1 budget principal

Délibération 2024-49 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°1 au titre du budget principal 2024 conformément au tableau annexé à la délibération.

Adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60

Délibération 2024-44 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion de la Communauté de Communes du Pays Noyonnais et de la Communauté d'Agglomération du Beauvaisis au SE60.

Avis sur le projet de Plan de Mobilité Simplifié de la CC Thelloise

Délibération 2024-45 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, rend un avis favorable quant au projet de Plan de Mobilité Simplifié tel qu'arrêté par la Communauté de communes Thelloise.

Le Maire,
Benoît Biberon

Le Secrétaire de séance,
Emmanuelle BOILLON

CONSEIL MUNICIPAL

Compte rendu

du jour

- pour le lot 3 cloisons et plafonds : la société MARLIER pour un montant de 23 500 €
- pour le lot 4 menuiseries intérieures : la société MARLIER pour un montant de 13 922,68 €
- pour le lot 5 revêtement mural et peintures : la société MONTI pour un montant de 5 940 €
- pour le lot 6 plomberie et ventilation : la société AMS pour un montant de 13 705,70 €
- pour le lot 7 électricité : la société DACHE pour un montant de 15 800 €

Acquisition de la parcelle ZC 79, résiliation et nouvelle ouverture de bail

Délibération 2024-52 : le Conseil Municipal, par dix-neuf (19) voix POUR (MM. BIBERON, DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, M. LOMBARD, Mmes DENIZART, BOILLON, M. BAR, Mmes LECOCQ, LAVRADAS, M. PERROTTE, Mme FERNANDES FERREIRA) et une (1) abstention (M. CONDAL), approuve l'acquisition de la parcelle cadastrée ZC 79, au lieu-dit Vallée aux Merliers, d'une contenance de 6 571 m², moyennant un prix de dix mille euros (10 000 €), approuve la résiliation du bail à ferme actuel, et l'ouverture d'un bail à titre d'occupation précaire et révocable, et dit que les frais de notaire seront pris en charge par la Commune, ainsi que les indemnités d'éviction du fermier estimées, selon le barème de la Chambre de l'agriculture, à environ six mille euros (6 000 €),

Adhésion au service mutualisé pour l'instruction des autorisations préalables liées à la publicité extérieure

Délibération 2024-53 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service commun d'instruction des autorisations préalables de nouvelle installation, de remplacement, de modification d'un dispositif ou d'un matériel supportant une enseigne, préenseigne ou publicité, et approuve la convention jointe à la délibération – convention qui précise notamment les modalités de fonctionnement et les rôles et obligations respectifs de la Communauté de communes et de la Commune.

Voirie d'intérêt communautaire n° 5 Mise à disposition d'un chemin vicinal nécessaire à l'exercice de la compétence

Délibération 2024-54 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise monsieur le Maire à signer avec le président de la Communauté de communes Thelloise, les procès-verbaux de mise à disposition (joint à la délibération) des biens nécessaires à l'exercice de la compétence « voirie d'intérêt communautaire », et dit que la mise à disposition des biens est opérée pour une valeur d'un euro (1 €).

Convention avec le Conservatoire d'Espaces Naturels Picardie

Délibération 2024-55 : le Conseil Municipal, par dix-huit (18) voix POUR (M. BIBERON, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, M. LOMBARD, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mme LAVRADAS, MM. PERROTTE et CONDAL, Mme FERNANDES FERREIRA), une (1) voix CONTRE (M. DEVOOGHT), et une (1) abstention (Mme LECOCQ), approuve la convention de gestion Bois des Larris et Coteau de la Cornouillère avec le Conservatoire d'Espaces Naturels des Hauts-de-France, jointe en annexe, d'une durée de 20 ans à compter de la date de signature, et autorise Monsieur le Maire, à signer la convention de gestion Bois des Larris et Coteau de la Cornouillère.

Rapport du délégué Suez eau potable et Synthèse

Le Conseil Municipal a pris connaissance du rapport du délégué Suez eau potable.

Le Maire,
Benoît Biberon

Le Secrétaire de séance,
Dimitri PERROTTE

CONSEIL MUNICIPAL • SEANCE DU 24 SEPTEMBRE 2024

Compte-rendu succinct

L'an deux mil vingt-quatre, le 24 septembre, à vingt heures 10, les membres du Conseil Municipal régulièrement convoqués le 20 septembre 2024, se sont réunis à l'Hôtel de Ville, sous la présidence de Monsieur Benoît BIBERON, Maire.

16 membres présents : MM. BIBERON, ACCARD, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, Mme GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, Mme DENIZART, Mme BOILLON, M. BAR, Mmes LAVRADAS, GLELE-TAMION, MM. PERROTTE et CONDAL, Mme FERNANDES FERREIRA.

2 membres absents : Mme LECOCQ, M. COULON

4 procurations : M. DEVOOGHT (pouvoir à M. WAILLIEZ), Mme GODON (pouvoir à Mme DENIZART),

Mme CORREIA DANTAS (pouvoir à Mme BOCHENT), M. LOMBARD (pouvoir à Mme LECOCQ).

Secrétaire de séance : Mme DENIZART

Contrat d'apprentissage en animation au Périscolaire

Délibération 2024-56 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recours au contrat d'apprentissage, avec la conclusion dès la rentrée scolaire 2024/2025, d'un contrat d'apprentissage de deux ans signé avec le CFA Jean Bosco, dans le cadre d'un CAP CAPA en vue d'un BAC Pro Animation Enfance Personnes Agées, du 9 septembre 2024 au 30 juin 2026, affecté au service du Périscolaire.

Contrat d'apprentissage aux Services techniques

Délibération 2024-57 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide le recours au contrat d'apprentissage avec la conclusion dès la rentrée scolaire 2024/2025, d'un contrat de deux ans signé avec le CFA Agricole Public des Hauts-de-France / site de Beauvais, dans le cadre de la formation d'un apprenti employé par une collectivité relevant du CNPT en vue d'un BPA Travaux Aménagements Paysagers, du 16 septembre 2024 au 30 août 2026, affecté aux Services techniques

Tableau des emplois communaux

Délibération 2024-58 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

De créer :

- 1 poste d'attaché
- 0,55 poste d'adjoint d'animation
- 1 poste d'adjoint administratif
- 0,16 poste d'encadrant d'étude

De fermer :

- 1 poste d'adjoint technique principal 2ème classe
- 1 poste d'ATSEM (0,88 etp)

Et valide le tableau des emplois communaux tel qu'annexé à la délibération.

Reprise de 50 concessions au cimetière

Délibération 2024-59 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise Monsieur le Maire à reprendre au nom de la commune les cinquante (50) concessions en état d'abandon dont la liste est annexée à la présente délibération, et à les remettre en service pour de nouvelles inhumations.

Charte Ville Ambassadrice du Don d'Organes (VADO)

Délibération 2024-60 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de la Charte pour devenir « Ville ambassadrice du don d'organes » et autorise Monsieur le Maire à prendre toute mesure relative aux engagements inscrits dans la Charte et à l'exécution de la présente délibération.

Décision modificative n° 2 Budget principal

Délibération 2024-61 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision budgétaire modificative n°2 au titre du budget principal 2024 conformément au tableau ci-dessous

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
INVESTISSEMENT				
D-4541104 : travaux d'Office 42 rue de Paris	0,00 €	966,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL D-4541104 : travaux d'Office 42 rue de Paris	0,00 €	966,00 €	0,00 €	0,00 €
R-4541104 : travaux d'Office 42 rue de Paris	0,00 €	0,00 €	0,00 €	966,00 €
TOTAL R-4541104 : travaux d'Office 42 rue de Paris	0,00 €	0,00 €	0,00 €	966,00 €
Total INVESTISSEMENT	0,00 €	966,00 €	0,00 €	966,00 €
Total Général	966,00 €		966,00 €	

Bilan de la concertation et arrêt de la cartographie des ZAER

Délibération 2024-62 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le bilan de la concertation annexé à la présente délibération et les suites données à cette concertation, arrête les propositions de zones d'accélération telles que présentées dans le bilan et annexées à la présente délibération, qui intégreront la cartographie départementale, soumise à l'avis du Comité Régional de l'Energie des Hauts-de-France, et précise que la présente délibération sera transmise, à la Communauté de Communes Thelloise, en plus de sa transmission au référent préfectoral dans le Département.

Cotisations pour le Pôle Ados

Délibération 2024-63 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- un tarif à cent dix euros (110 €) pour la cotisation annuelle pour un paiement unique,
- un tarif à douze euros (12 €) par mois sur onze (11) mois (soit cent trente-deux euros (132 €))
- avec obligation de prélèvement via la plateforme CITYVIZ

et décide les tarifs d'inscription suivants, pour les lycéens ne pouvant adhérer à l'année :

- dix euros (10 €) pour les inscriptions à la semaine, pour les petites vacances scolaires,
- vingt euros (20 €) pour les inscriptions au mois de juillet.

Participation des familles pour une sortie des ados

Délibération 2024-64 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer la participation financière des familles souhaitant bénéficier de la sortie dans un parc d'attraction à hauteur du billet d'entrée, dans la limite de quatre-vingt-douze euros (92€) par ado.+

Renouvellement de l'ENT (SMOTHD)

Délibération 2024-65 : le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le renouvellement de l'adhésion à l'ENT Espace Numérique de Travail pour l'accès à l'outil ONE pour l'année scolaire 2024/2025.

Adhésion Groupement de commandes dépôts sauvages

Délibération 2024-66 : le Conseil Municipal, par quatorze (14) voix POUR (MM. BIBERON, ACCARD, M. WAILLIEZ, Mme BOULNOIS, M. CAMBOU, M. JAKUBCZAK, Mme DENIZART, MM. BAR, PERROTTE, CONDAL, Mme FERNANDES FERREIRA, M. DEVOOGHT, Mmes GODON, CORREIA DANTAS), et cinq (5) abstentions (Mmes GALINDO, BOCHENT, BOILLON, LAVRADAS, et GLELE-TAMION), approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des déchets issus des dépôts sauvages, désigne la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement et accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'enlèvement et le traitement des déchets (inertes et dangereux) issus des dépôts sauvages.

Adhésion Groupement de commandes pour l'achat de matériels pour la récupération des mégots

Délibération 2024-67 : le Conseil Municipal, par neuf (9) voix POUR (M. DEVOOGHT, Mme GODON, M. ACCARD, Mme CORREIA DANTAS, M. WAILLIEZ, , Mme DENIZART, M. BAR, Mme GLELE-TAMION, M. CONDAL), et dix (10) abstentions (M. BIBERON, Mmes BOULNOIS, GALINDO, M. JAKUBCZAK, Mme BOCHENT, M. CAMBOU, Mme BOILLON, Mmes LAVRADAS, M. PERROTTE, Mme FERNANDES FERREIRA) approuve l'adhésion de la commune au groupement de commandes, désigne la Communauté de communes Thelloise comme coordonnateur du groupement et accepte les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat de matériels pour la récupération des mégots.

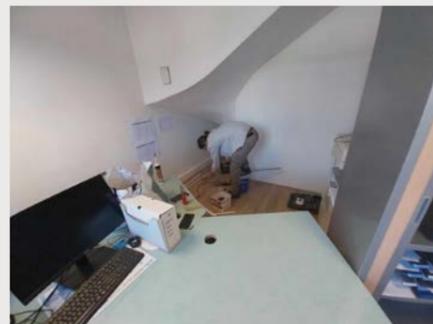
Le Maire,
Benoît Biberon

Le Secrétaire de séance,
Christelle DENIZART

Un « coup de jeune » pour les locaux de la Mairie !

Afin de rendre les locaux de la Mairie de Noailles plus modernes et plus fonctionnels, des travaux d'embellissement ont débuté cet été.

Le rez de chaussée a été totalement rénové avec de nouveaux bureaux pour les agents et un comptoir d'accueil plus adapté pour recevoir le public. Le bureau des cartes d'identité/passeports ainsi que celui des permanences des élus ont aussi fait peau neuve avec un nouveau parquet. Merci à Valentin Ionita, peintre décorateur de Noailles et aux agents des Services Techniques pour cet excellent travail





NOAILLES

Ville ambassadrice du « don d'organes » !

La Municipalité a signé la charte avec le collectif associatif Greffes+ pour promouvoir le don d'organes, à travers l'opération «ville ambassadrice» (www.greffesplus.fr). Lancée en janvier 2023 par le collectif associatif Greffes+, l'opération rassemble déjà plus de 700 grandes villes et petits villages.

Très prochainement, des panneaux « ville ambassadrice du don d'organes » seront installés aux entrées de ville et des actions de sensibilisation seront organisées.

Bien entendu vous serez informé via les réseaux sociaux de la ville de Noailles.

Le saviez-vous ?

La loi française prévoit que nous soyons tous donneurs, sauf refus exprimé de notre vivant ! www.registrenationaldesrefus.fr et www.agence-biomedecine.fr

C'EST QUOI LES VILLES AMBASSADRICES DU DON D'ORGANES ?

Les Villes ambassadrices du don d'organes (VADO), ce sont des élus et des citoyens qui s'engagent, aux côtés des soignants, des patients et de leurs proches et des associations pour sauver plus de vies.

Une personne qui le décide et l'a dit à ses proches peut aider à sauver 6 à 8 vies....

Le don d'organes, c'est ce qui permet à des personnes décédées de sauver des personnes malades.

Un geste à la fois héroïque et très simple à faire : il suffit d'en avoir parlé à ses proches !

Vous pouvez aussi joindre votre Référent départemental : mail : boyer-didier1@bbox.fr

Nouveau : le coupon séjours scolaires, une aide pour les séjours scolaires de vos enfants !

Le CCAS de Noailles propose une aide pour les séjours scolaire de vos enfants.

Pour y bénéficier, vous devez être noaillais(e) et disposer d'un séjour d'au moins une nuit (d'une valeur complète supérieur ou égale à 200 €).

A noter, le montant de l'aide sera attribué en fonction du quotient familial.

Pour compléter votre dossier, rendez-vous à l'accueil de la mairie.



Le saviez-vous ?

Tu as bientôt 16 ans ? Pense au recensement !



A partir de 16 ans tout jeune français a l'obligation de se faire recenser auprès de sa mairie.

Il suffit de te présenter en mairie avec ta carte d'identité, ton livret de famille, un justificatif de domicile et la photocopie de la carte d'identité de tes parents.

Pour rappel, ton papier de recensement est obligatoire pour se présenter à tout examen comme le permis de conduire !

Identité numérique

Désormais, en mairie, un nouveau service est dédié à l'identité numérique.

Cette dernière permet de simplifier certaines démarches administratives comme le vote par procuration, et la vérification d'identité auprès des forces de l'ordre.

L'identité numérique s'adresse aux personnes majeures ayant la nouvelle carte d'identité (format carte bancaire), un smartphone compatible et une connexion avec l'application France connect. (il faut créer votre compte sur France connect avant de vous présenter en Mairie)



La vérification d'identité se fait sans RDV aux heures d'ouverture de la Mairie.



Ça y est, l'Automne est là !

Au fleurissement les agents ont repris activement la taille sur les différents secteurs de la commune pour pouvoir maintenir des massifs propres et des haies entretenues.

Nous rappelons aux habitants qu'ils ont à charge l'entretien des haies sur leur terrain et qu'il est nécessaire de les tailler pour éviter qu'elles ne gênent l'espace public.

Les allées du cimetière ont été totalement engazonnées pour y limiter l'entretien, où les agents passaient beaucoup de temps au désherbage, et aussi pour y assurer un cadre plus naturel et agréable pour les usagers.



Les plantations vont aussi bientôt reprendre, avec la création de quelques massifs et la plantation de ceux de la rue Herpin, avec uniquement des espèces arbustives et vivaces. Seules les jardinières de la commune seront replantées avec des annuelles, pour assurer une floraison pendant la période hivernale.



CPIE des Pays de l'Oise

Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement



Fiche conseil

SECOURIR UN ANIMAL SAUVAGE

QUE DIT LA RÉGLEMENTATION ?

La détention et le transport des animaux sauvages, qu'ils soient chassables ou protégés, vivants ou morts, sont interdits sans autorisation préfectorale. Il n'est donc pas autorisé de recueillir ces animaux, y compris pour les soigner.

Cependant, une tolérance permet aux particuliers qui secourent un animal blessé de le transporter dans les meilleurs délais vers un centre de sauvegarde de la faune sauvage. Ces établissements, soumis à autorisations administratives du préfet, sont seuls habilités à héberger, soigner et entretenir les animaux sauvages en vue de leur réinsertion dans le milieu naturel.

EST-IL NECESSAIRE D'AGIR ?

Dans certains cas, en pensant bien faire, il nous arrive de nuire à celui-ci. Prenez le temps d'observer, de regarder l'environnement dans lequel vous l'avez trouvé et d'analyser la situation. Souvent, il est préférable de laisser l'animal in situ plutôt que d'emporter l'animal. Recueillir un jeune animal le condamne souvent à des problèmes de santé et/ou à une vie en captivité.

➤ Dans le cas d'un jeune mammifère :

Faon, levraut, renardeau, ... : si celui-ci semble abandonné, il est recommandé de le laisser sur place, la mère peut s'être seulement absentée pour un court moment. Exception : il est anormal de voir un hérisson ou un jeune blaireau en pleine journée, dans ce cas l'animal nécessite d'être secouru.

➤ Dans le cas d'un jeune oisillon :

Certains oisillons de plusieurs espèces (chouettes, grives, merles, ...) quittent le nid avant de savoir voler. Ils se retrouvent alors au sol. Dans la plupart des cas, nous pensons bien faire en les recueillant, alors que leurs parents ne sont pas loin, prêts à s'occuper d'eux.

Nous vous conseillons de les laisser sur le lieu de leur découverte, dans les cas suivants :

- un oisillon en duvet ou peu emplumé : replacez-le dans son nid si ce dernier est intact.
- un oisillon bien emplumé (presque volant) : qui sautille au sol et ne vole pas encore. Laissez faire ses parents, il peut être à quelques jours de son envol. Si vous l'avez déjà recueilli, remettez le vite où vous l'avez trouvé. S'il se trouve en un lieu particulièrement exposé (chats, routes...), essayez de le mettre en sûreté, en hauteur, sur une branche, un muret, dans une haie ou un buisson et à proximité du lieu où vous l'avez recueilli.

En revanche, si un oiseau vous paraît trop jeune ou faible et exposé à des dangers, vous pouvez tenter de le sauver (voir au verso).

SECOURIR, OUI, MAIS COMMENT ?

➤ Si l'animal est blessé ou très affaibli :

Il convient de contacter immédiatement le centre de sauvegarde le plus proche (www.secours-faunesauvage.eu) ou l'une des structures du territoire (voir liste ci-après). Ces spécialistes vous conseilleront sur la nécessité de le recueillir, sur les précautions à prendre pour le manipuler en sécurité, pour vous et pour lui, sur la manière de le contenir, de le transporter et, éventuellement, sur les premiers soins à prodiguer.

Dans le cas où l'animal (de petite taille) est en détresse et que vous n'arrivez pas à joindre un Centre de sauvegarde dans l'immédiat, il convient de le mettre en sûreté :

- Munissez-vous de gants épais et résistants,
- Placez l'animal dans une boîte à chaussures trouée, dans l'obscurité afin de limiter son stress,
- Assurez-vous d'y conserver une température ambiante.

Cependant, après l'avoir recueilli, vous devrez l'acheminer vers un centre habilité. La plupart de ces animaux sauvages sont protégés par la loi et leur détention est interdite.

Ne donnez jamais à boire ou à manger à un animal sauvage blessé sans consigne précise.

➤ Dans le cas des chauves-souris :

- S'il s'agit d'un jeune : Les jeunes sont sans poils ni duvet. Il convient de repérer l'emplacement de la colonie et de le placer à l'entrée du gîte (identifiable par la présence de crottes sur le sol). Sa mère devrait venir le chercher.

- S'il s'agit d'un adulte : Une chauve-souris trouvée au sol, au pied d'un mur ou au soleil aura probablement besoin d'aide. Isoler l'animal dans une boîte à chaussures trouée et le soir venu, placez la boîte en hauteur près de l'endroit où vous l'avez trouvée. Si elle n'est pas blessée, elle s'envolera à la tombée de la nuit.

LES STRUCTURES DU TERRITOIRE EN APPUI

Problématiques	Structures	Adresse	Téléphone	Courriel
Prise en charge d'un animal sauvage blessé	E.N.V.O.L.	11 Rue du Crocq 2 bis route de Villers-Saint-Sépulcre Quartier de l'Alouette 60930 BAILLEUL-SUR-THERAIN	03 44 46 90 01	accueil@asso-envol.org
Prise en charge d'un animal sauvage blessé	MELES - Virginie Boyaval	BP 60132 60201 COMPIEGNE	06 24 94 35 09	virginie.boyaval@gmail.com
Renseignements en cas de grand gibier blessé	Office Français de la Biodiversité (OFB)	3 Rue de l'Anthémis 60200 COMPIEGNE	03 44 90 07 01	sd60@oncfs.gouv.fr
Renseignements en cas de grand gibier blessé	Fédération des Chasseurs de l'Oise	155 Rue Siméon Guillaume 60600 AGNETZ	03 44 19 40 49	contact@fdc60.fr
Renseignements généraux	Parc Naturel Régional de l'Oise	48 Rue d'Iérviaux 60560 ORRY-LA-VILLE	03 44 63 65 65	contact@parc-oise-paysdefrance.fr
Renseignements généraux	Ligue pour la Protection des Oiseaux (LPO)	6 Rue de Warty 60600 FITZ-JAMES	07 68 80 77 41	oise@lpo.fr
Renseignements généraux	CPIE des Pays de l'Oise	6/8 Rue des Jardiniers 60300 SENLIS	03 44 31 32 64	contact@cpie60.fr

CPIE des Pays de l'Oise

6/8 rue des Jardiniers - 60300 SENLIS

Tél. : 03 44 31 32 64

contact@cpie60.fr



Le journal du centre de loisirs et de l'école

Retrouvez chaque mois, le journal des enfants du centre de loisirs et de l'école. Au mois de Septembre, direction l'Egypte !



Pour le découvrir scannez ce Qr Code
Bravos aux jeunes, aux animateurs du centre de loisirs et aux maîtresses pour ce beau journal.
Le mois prochain, retrouvez les enfants aux Etats Unis et au Mexique !

Quoi de neuf au Pôle Ados ?

Cette année, les ados, sensibilisés à la lutte contre le cancer du sein, se sont investis dans le cadre d'«Octobre Rose».

C'est ainsi qu'ils ont conçu un magnifique cœur rose, placé devant l'Hôtel de ville, et aussi des rubans roses placés aux fenêtres de l'Hôtel de Ville et de la Mairie.



Pour les commerçants, les ados ont fabriqué un support : chaque client pouvait alors retirer un ruban et aller le déposer sur le gros cœur devant l'Hôtel de Ville.

Les ados ont également nettoyé et repeint l'ancienne bibliothèque pour en faire un endroit plus « personnalisé » et « cocooning ».

Ils continuent à prendre soin de leur petit potager qui cette année a réussi à donner des piments, des poivrons, rhubarbe, tomates, tomates cerises, pommes de terre, aubergines, poireaux, oignons, céleris, petits pois et des plantes aromatiques.



Le commerce à Noailles

Bizet Démare
Hélène
OSTÉOPATHE

4, rue Arnaud
Bisson
60430 Noailles

Rendez-vous
Doctolib
06.85.68.28.31

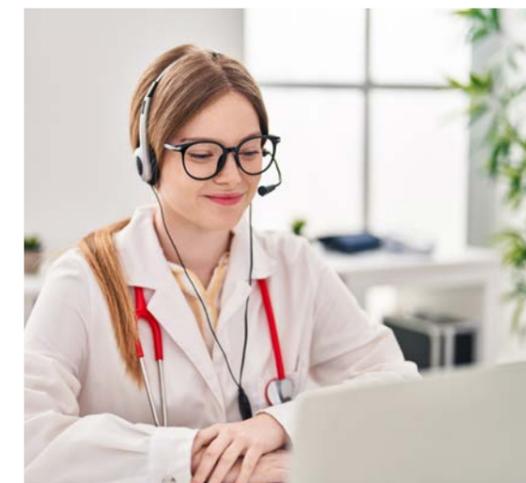
Une cabine de Téléconsultation désormais à votre disposition à la Pharmacie de Noailles

Depuis aujourd'hui, vendredi 20 septembre 2024, la Pharmacie de Noailles a installé une borne de téléconsultation pour les consultations à distance.

La téléconsultation en pharmacie est la possibilité pour un patient de consulter un médecin, via un dispositif de téléconsultation, comme une cabine, au sein de son officine de proximité équipée, et sans rendez-vous. Elle est possible pour soi, pour un ayant droit ou pour un proche

en possession de sa carte vitale. Grâce aux dispositifs de téléconsultation vous obtenez un diagnostic médical rapidement en pharmacie. Petit bobo, inquiétude face à une douleur, de la fièvre ou une brûlure : nombreuses sont les raisons pour lesquelles vous allez vous tourner spontanément et en premier recours vers votre pharmacien. Ce dernier pourra vous apporter une réponse et vous soulager avec des médicaments sans ordonnance si votre problème de santé le permet.

La borne est accessible sans rendez-vous du lundi au samedi de 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 18h00. Bientôt, vous pourrez prendre rendez-vous via Doctolib.



Attention : La téléconsultation n'est pas adaptée pour la médecine d'urgence : appelez le 15 ou rendez-vous aux urgences en cas de signes de gravité, les établissements de santé tels que les hôpitaux ne peuvent pas être remplacés par de la téléconsultation si des signes de gravité apparaissent, l'hospitalisation sera la meilleure des options. Elle n'est pas non plus possible pour les enfants de moins de 3 ans.

**LE CABARET
EST DE
RETOUR À
NOAILLES !
AVEC UN
NOUVEAU
SPECTACLE !**



Myriam et Sylvain
reviennent Noailles le
SAMEDI 26 AVRIL
prochain !

La Municipalité de Noailles vous propose
ce spectacle exceptionnel au tarif de 15 euros.

Ne manquez pas ce rendez-vous féerique à l'Espace Parisis Fontaine de Noailles !

INFOS PRATIQUES

- Tarif unique : 15 euros
- Horaire : 20h30 (Ouverture des portes à partir de 19h)
- Lieu : Espace Parisis Fontaine
- Durée : 1h30 • Tout public

Boissons et mignardises en vente par le Comité des Fêtes

Réservation via formulaire disponible sur le site de la mairie de Noailles www.noailles60.fr
et également en mairie à l'accueil

Plus d'informations : 03 44 03 30 61 ou communication@noailles60.fr

Noailles à l'heure des fêtes

Depuis 3 ans, la Municipalité organise le **Concours de la plus belle Vitrine de Noël chez les commerçants de Noailles.**

Cette année, la couleur imposée est l'or / doré mais les commerçants peuvent l'associer à une autre couleur (excepté le rouge déjà utilisé à plusieurs reprises).

Courant décembre, les membres du jury arpenteront les rues de Noailles pour décerner les 3 prix gagnants aux commerçants : prix de plus belle décoration extérieure, prix de la plus belle décoration intérieure et prix des plus belles décoration intérieures et extérieures.

Et surtout, un prix soumis au vote du public sera décerné à un commerçant !

Chaque participant pourra déposer un seul coupon réponse dans l'urne située à l'accueil de la Mairie de Noailles **jusqu'au 31 décembre 2024 à 16h00** ou dans la boîte aux lettres extérieure de la Mairie.

**Bons d'achat
à gagner**

**Concours
des vitrines
de Noël**

Un tirage
au sort
pour gagner des bons d'achat
aura lieu **le 3 janvier 2025**
à 17h à la mairie,
parmi le
public votant :
restez connectés !

du 1er au 31 décembre 2024

Et vous... si vous décoriez aussi votre maison pour les fêtes de fin d'année ...

LA COMMUNE DE NOAILLES VOUS INVITE
AUX ILLUMINATIONS
DU SAPIN ET DU CENTRE VILLE
VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024

GOUTER À
PARTIR DE
17H

SPECTACLE
POUR LES
ENFANTS
À 17H45

ILLUMINATIONS
À 17H30

PRÉSENCE DU
PÈRE NOËL



*Marché
de Noël
à Noailles*

7 et 8

Décembre 2024

10h00 18h00
Espace Parisis Fontaine

PRÉSENCE DU PÈRE NOËL

RESTAURATION SUR PLACE





Départ d'Isabelle Morelle, Directrice Générale des Services de la ville de noailles

Judi 12 Septembre dernier, Benoît Biberon, Maire de Noailles a invité l'ensemble des agents et des élus de la commune à l'Hôtel de Ville pour dire au revoir à Isabelle Morelle, Directrice Générale des Services.

Beaucoup d'émotions lors des discours de cette soirée rythmée par des au revoir, des cadeaux, des fleurs et une vidéo de remerciements des agents.

Monsieur le Maire a également pris la parole pour remercier Isabelle Morelle pour toutes les actions menées pour la Ville de Noailles durant ses 6 années passées à ses côtés.

La soirée s'est clôturée par le verre de l'Amitié



EN AVANT-PREMIÈRE POUR NOAILLES

La Compagnie des Plumés a offert son nouveau spectacle « Pas Bête »

Ce vendredi 20 septembre, c'est un peu plus de 60 personnes qui ont assisté à ce spectacle centré sur le chien (l'adorable Paulette) et plus précisément sur la relation unique et authentique que l'on construit d'année en année avec son animal : un véritable moment de divertissement !

Drôle, amusante et émouvante, la nouvelle création « Pas Bête » de la Compagnie des Plumés a ravi petits et grands.

À voir et revoir pour le plaisir de tous !



Boulodrome Daniel Deslandes

Samedi 14 Septembre 2024, l'émotion était au rendez-vous : Benoît Biberon, Maire de Noailles, Olivier Paccaud, Sénateur de l'Oise, Pierre Desliens, Président de la Communauté de Communes Thelloise, Sophie Levesque, Vice-Présidente du Conseil Départemental de l'Oise, Isabelle Lescalle, Attachée Parlementaire de Monsieur Philippe Ballard, député de l'Oise, les Élus et Conseillers Municipaux de Noailles, l'Amicale Bouliste Noillaise et les Noillais : tous étaient présents pour inaugurer la nouvelle plaque du boulodrome de Noailles : Boulodrome Daniel Deslandes.

C'est sous un beau soleil que de nombreux hommages ont été rendus à Monsieur Deslandes, en présence de sa famille et de ses amis.

Daniel Deslandes était médecin depuis plus de 30 ans à Noailles et nous a quitté en 2024.

Sa mémoire perdurera à Noailles.



Remise du Diplôme de Premiers Secours du P.S.C.1 pour les Ados de Noailles

Ce Jeudi 19 Septembre 2024, Benoit Biberon, Maire de Noailles et Barbara Godon, Adjointe au maire, ont eu l'honneur d'accueillir les jeunes du pôle ados ainsi que le Rotary Club Méru Chambly, Le Commandant Caron et le Capitaine Caron du SDIS de l'Oise (Page officielle des sapeurs-pompiers de l'Oise / SDIS 60) pour la remise des diplômes de Premiers Secours du P.S.C.1.

Merci à Samia Salah Lavradas Maia, conseillère municipale déléguée en charge du dispositif d'accueil des jeunes, à Megan, Responsable du Centre de Loisirs, aux animateurs Marie et Ben du Pôle Ados ainsi qu'à Aurore pour sa coordination.

À l'issus de la cérémonie, un verre de l'Amitié a été partagé avec les participants et les parents.

Bravo et Félicitations aux Ados pour ce bel accomplissement !

En février prochain, une nouvelle session de passage du P.S.C.1 pour 10 jeunes est prévue.



Inauguration de l'Association « Le Repaire »



Ce Jeudi 19 Septembre 2024, Benoit Biberon, Maire de Noailles accompagné de plusieurs élus ont assisté à l'inauguration de l'Association Le Repaire, association favorisant la pratique des jeux de société modernes, à la Salle Paris Fontaine.

Venez les retrouver tous les jeudis à partir de 20h à la Salle Paris Fontaine !

Bienvenue aux Allemands !

Jeudi 3 Octobre 2024, dans le cadre du Jumelage des villes de NOAILLES / GROBENENGLIS, Monsieur le Maire a reçu les membres du Comité de Jumelage pour l'arrivée des familles Allemandes à Noailles.



Après les mots de bienvenue, Monsieur Le Maire Benoît Biberon, Gregory Lefebvre Président du Comité de Jumelage et son homologue Allemand Florian Lukas, se sont exprimés à travers des discours éloquentes.

C'est plus de 60 personnes qui se sont réunies autour du pot de l'amitié offert par la Municipalité. Un moment placé sous le signe de l'Amitié Franco-Allemande, du partage et de la convivialité.

L'accueil des nouveaux arrivants : Noailles tisse des liens



Le Vendredi 11 Octobre, Benoît Biberon, Maire de Noailles, accompagnés d'élus, a accueilli les nouveaux habitants à l'Hôtel de Ville.

Après un temps de présentation et d'échanges conviviaux, les nouveaux Noaillais ont pu profiter de quelques douceurs culinaires généreusement offertes par les commerçants de bouches de Noailles. Merci à la Charcuterie Tamion, à la pizzeria Di Napoli, à la boulangerie Lise & Jérôme et au Resto'Bar !



La randonnée du patrimoine fête ses 10 ans !

Comme chaque année, la Municipalité et l'Association des Marcheurs de Noailles ont organisé la 10^{ème} Randonnée du Patrimoine.

Ce samedi 21 septembre c'est avec un temps très ensoleillé qu'un peu plus de 150 personnes se sont retrouvées pour participer à ce rendez vous tant attendu pour sillonner les chemins entre Noailles et Ponchon.

Cette année, c'est dans l'église Saint-Rémi de Ponchon, église catholique paroissiale, que les randonneurs ont attentivement écouté les explications de Monsieur Robert JOYOT, Maire de Ponchon, sur cet édifice dont la nef unique, non articulée, et recouverte d'un lambris en forme de voûte en berceau, remonte au XI^e siècle.

Après cette petite parenthèse historique, les randonneurs ont repris la marche jusqu'à l'Hôtel de Ville de Noailles où les attendait un goûter et des boissons fraîches bien mérités !

Comme toujours cet événement connaît un véritable succès.



Les élus de la Ville de Noailles



Notre plus jeune randonneur, GABRIEL, toujours présent, et ENZO



Robert Joyot, Maire de Ponchon



Nos amis à 4 pattes, toujours au rendez-vous !



Upale



Eve et Upale



Rebelle



Mila



Eve

Merci à l'association des Marcheurs de Noailles pour cette parfaite organisation et à l'année prochaine



La Rando'Rose : Noailles toujours avec Octobre Rose !

2^{ème} édition de la Rando'Rose organisée par La Municipalité et l'Association des Marcheurs de Noailles qui a encore cette année connu un vif succès.

C'est sous un soleil radieux que 204 personnes ont participé à la marche de 7km dans Noailles le samedi 5 octobre.

602,40 € ont été récoltés, chiffre que la Municipalité a doublé. Ce sont donc au total 1 204,80 € qui ont été reversés à la Ligue Contre le Cancer !



Barbara Godon, Adjointe au Maire et Alicia Hée, Responsable Communication.



Gilles Millasseau, Président de l'Association des Marcheurs avec Barbara Godon, Adjointe au Maire et Alicia Hée, Responsable Communication.



Les élus de la Ville Barbara Godon, Anita Glele-Tamion et Paola Correia Dantas



Benoît Biberon, Maire de Noailles et Félicité, bénévole de la ligue contre le cancer lors de la remise du chèque



Merci à vous tous, merci de soutenir cette belle cause ! À l'année prochaine !



RETOUR EN IMAGES

Nos amis à 4 pattes, toujours au rendez-vous !



Cendrine de Cend et une patte avec ses élèves à 4 pattes

L'Hôtel de Ville aux couleurs d'Octobre Rose tout le mois d'Octobre

Les Services Techniques de la Ville de Noailles ont installé des éclairages roses pour mettre l'Hôtel de Ville aux couleurs d'Octobre Rose pour rappeler que la Ville de Noailles est engagée dans cette campagne de sensibilisation.

Ce mois d'octobre est consacré à la sensibilisation au dépistage du cancer du sein, un enjeu primordial pour une bataille quotidienne menée par des milliers de femmes !



VIE ASSOCIATIVE

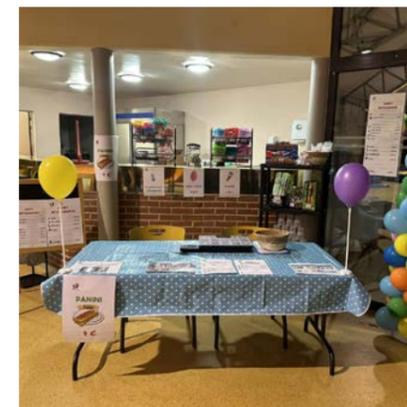
AIPEEN

Structures gonflables

L'AIPEEN a organisé un week-end structures gonflables à la salle Paris Fontaine de Noailles les 14 et 15 septembre 2024, cette première manifestation pour l'association a rencontré un franc succès avec 354 entrées d'enfants sur tout le week-end, ils ont pu profiter des 9 structures gonflables.

L'AIPEEN proposait une restauration salée et sucrée sur tout le week-end, nous remercions l'ensemble des personnes qui sont venues nous rendre visite.

Sabrina Aubert, Présidente





LE CLUB DE L'AMITIÉ DE NOAILLES

Toujours aussi dynamique

Comme chaque année le barbecue a réuni 40 adhérents le 05 juillet 2024, ce fut un vif succès.

Cette année la sortie annuelle a eu lieu le 18 septembre avec au programme : la visite du Musée de la Nacre. Nos adhérents ravis se sont fait plaisir en ramenant un petit souvenir, puis nous sommes allés déjeuner à la Tabletterie - restaurant gastronomique- ce fut une belle journée.

Pour le club de l'Amitié
Alain Le Grand,
Président



NOAILLES BASKET-BALL ASSOCIATION



Pour cette 22^e saison, NBBA a 208 licenciés et 15 équipes engagées donc 1 en région et 3 en inter-département

Dans notre école labellisée mini basket fédéral, nous ne réunissons pas moins de 88 licenciés pour les catégories micro basket à U11, de quoi former de futurs champions !

Depuis toujours, le club organise des actions solidaires et cette année encore, nous avons soutenu la ligue contre le cancer avec Octobre rose et nous organiserons une collecte de jouets en décembre en faveur des enfants hospitalisés.

En décembre également, la traditionnelle opération de fin d'année "Kinder Joy of Moving Basket Day" réunira tous les licenciés de 3 à 11 ans pour un moment de jeu, de partage et de plaisir autour du basket avec remise de récompenses.

Avec la participation de nos deux arbitres officiels, une école d'arbitrage va être mise en place et permettra ainsi de promouvoir les fonctions d'officiels, d'organiser des formations d'arbitre de club, d'OTM de club, voire d'arbitres départementaux.

Vous pouvez encourager nos équipes le week-end à Noailles ou St Crepin Ibouvillers, les programmes des matchs étant annoncés sur nos réseaux sociaux.



Pour NBBA, le Président, **Nicolas Polleux**
& Pour le club, **Emilie Armandet-Lamrani**



/// Pour plus d'informations, vous pouvez consulter notre site
Noaillesbba.com



ou notre page facebook ou instagram en scannant les QR code



COMITÉ DES FÊTES

Retour en images sur la soirée disco du Comité des Fêtes de Noailles



nestenn
GROUPE D'AGENCES IMMOBILIÈRES



HAPIK

Loto à Noailles : c'est reparti

Ce samedi 28 septembre a eu lieu le premier loto de la saison 2024 - 2025 dans ce beau complexe à Noailles : la salle Paris Fontaine.

Comme à son habitude cette salle était bien garnie avec nos fidèles participants mais aussi avec la présence de notre sublime équipe de bénévoles qui oeuvre pour la réussite de cette soirée.

La recette de cette soirée aide au fonctionnement général du club. Nous avons forcément besoin des subventions allouées par nos partenaires institutionnels et à côté de ça nous n'attendons pas que celles-ci et nous faisons un gros travail en cherchant et fidélisant nos partenaires privés et forcément avec «notre travail, notre force ainsi que notre courage» nous faisons plusieurs lotos dans l'année pour pouvoir maintenir la qualité d'encadrement de notre club. Bravo et merci à tous ! Prochain loto le samedi 21 décembre à 20h.



**PARTENAIRE OFFICIEL
DE LA CATÉGORIE
U16/U17/U18**

18% de Féminine à l'ASNC

Notre section féminine ne cesse d'augmenter, à ce jour nous avons enregistré 83 licences féminines des U6 jusqu'au Séniors en passant par les dirigeantes. Cela est dû au très bon travail de Gaëtan Bussignies notre responsable féminin épaulé d'Anthony, Frederic, Priscillia, David et Matthis.

Le bouche à oreille fonctionne parfaitement également et le fait d'avoir été championne de l'Oise à la Pitch 2024 a mis le club en avant.





Ce début d'automne fût, encore une fois, riche pour notre jumelage.

Le 29 Septembre dernier, le comité a participé à la traditionnelle "Wecke - und Worschtmarkt" de Borken au coté de nos amis de Grossenenglis. Cet évènement est un marché annuel élu parmi les 30 plus populaires du nord de la région de Hesse. Installé au sein du village européen regroupant les différents partenariats de la ville de Borken et ses quartiers (Borken étant chef lieu de district et Grossenenglis est un de ses quinze quartiers/ villages attenants), nous avons pu goûter à de nombreux produits régionaux et locaux et nous avons également proposé une dégustation de produits du terroir Français aux visiteurs (Cidre, neufchâtel, tome au cidre, et saucisson à l'ail). Convivialité, rires, dans une ambiance festive et animée, les visiteurs, en nombre, ont afflué à notre stand toute la journée toujours plus curieux et ravis de nous rencontrer et de déguster nos spécialités . Un franc succès !



A.Gignon, vice-présidente comité de jumelage de Noailles, F.Lukas, président Comité Förderkreis Grossenenglis, G. Lefebvre président Comité de jumelage de Noailles



C'est le week-end qui suivit, du 03 au 06 Octobre, dans le cadre de notre jumelage annuel, que 27 de nos amis allemands nous ont rendu visite pour quelques jours à Noailles. Après les mots de bienvenue, Monsieur le maire Benoit Biberon, Grégory Lefebvre président du comité de jumelage de Noailles et son homologue Florian Lukas se sont exprimés sur la joie d'être ensemble et l'importance de notre amitié plus que cinquantenaire qui impulse depuis deux ans et compte, chacun, de plus en plus de participants et de familles . Les présentations sont ensuite faite entre les familles hôtes et son ou ses amis de Grossenenglis, le programme est ensuite dévoilé . Vendredi 04 : visite de Paris en batobus avec arrêt balade aux pieds des plus beaux monuments sous un soleil aussi étincelant que ne l'étaient les yeux émerveillés de chacun.

Samedi 05 : Réunion de travail le matin pour les membres et représentants des communes des deux comités partenaires. 15h Rallye interactif dans Noailles à la découverte de Noailles et l'histoire de notre amitié.

Un jeu de piste interactif bilingue ludique et éducatif (créé avec le support du pôle ados de Noailles) où photos, histoires et souvenirs ont enchanté petits et grands. Nos amis ont pu également découvrir durant le rallye, la campagne de sensibilisation au cancer du sein "Octobre rose" organisé par la municipalité.



Enfin cette journée se clôturera avec une soirée "découverte des outre-mers" mêlant saveurs des îles et convivialité . Les allocutions des deux présidents engagés et attachés à notre belle histoire d'amitié annoncent encore de beaux moments de partages soutenus les discours de chacun des maires des communes partenaires présents . Monsieur le Bourgmestre de Grossenenglis Horst Simmen, invite chaleureusement l'assemblée à venir fêter, le 55 ème jubilé de notre traité d'amitié et les 1250 ans du village de Grossenenglis qui auront lieu à Grossenenglis du 29 Mai au 1 er Juin 2025. Dimanche 06, 8h30 c'est déjà le départ, les embrassades, les aurevoirs et la promesse de se retrouver en mai prochain à Grossenenglis pour célébrer, ensemble, nos 55 années d'amitié...

Envie de partage, de découverte et de convivialité, A vos agendas retenez bien les dates pour 2025 ! Amic' Allemand. Le comité de jumelage de Noailles.

C'est avec beaucoup de tristesse que nous venons d'apprendre le décès de **Pierre Brigaud**. Plus qu'un ami, c'est un pilier que perd notre comité. Pierre à toujours œuvré pour construire et pérenniser notre jumelage qui lui tenait très à cœur. Président pendant quelques années, Pierre continuait à prendre très régulièrement des nouvelles de notre jumelage et nous a fait profiter de connaître son histoire personnelle et son attachement à cette amitié si précieuse entre nos deux communes jumelles. C'est un grand homme qui part, le jumelage va poursuivre sa mission afin d'honorer sa mémoire et respecter sa volonté.

LE REPAIRE

Le Repaire réunit les passionnés de jeux de société

Ils s'affrontent à coups de dés, de cartes, de cubes en bois ou de petits bonhommes, voyageant, depuis leur chaise, à travers les époques, les continents et les univers. Les joueurs et joueuses du Repaire se rejoignent tous les jeudis soir à l'Espace Paris Fontaine de Noailles pour s'adonner à leur passion : les jeux de société. Cette association a vu le jour début septembre à Noailles, et a été créée par une bande d'amis passionnés : Perrine (Secrétaire), Clément (Trésorier), Franck (Vice-Président) et Nicolas (Président).

« Pourquoi et comment est née l'association », raconte Nicolas Tournier, le Président du Repaire.

Le principe d'une soirée est simple : chaque joueur ramène ses jeux coups de cœur, ses nouveautés, ses dernières trouvailles

dénichées en brocante... ou rien ! Certains adhérents ont une dizaine de boîtes et d'autres plusieurs centaines. Peu importe : c'est la découverte, de jeux mais aussi de personnes, qui prime. Des moments de convivialité, autour d'une boisson ou d'un petit quelque chose à grignoter, créent aussi du lien. Le leitmotiv est simple : Partage, fun et bienveillance !

Côté jeu, il y en a pour tous les goûts, du jeu d'ambiance source d'éclats de rire où l'on enchaîne les parties, au jeu de stratégie qui fait « fumer » le cerveau pendant des heures en passant par les jeux plus « taquins » où l'on se charrie autour de la table (mais toujours dans la rigolade !). Dans tous les cas, mauvais perdant s'abstenir absolument, la bonne humeur est de rigueur.

La recette du Repaire a déjà fait ses preuves. Le premier local prêté par la municipalité s'est vite retrouvé trop petit pour contenir tant de joueurs et d'enthousiasme. Le maire et les élus de la ville ont réagi promptement en trouvant une nouvelle salle plus grande, où se réunissent à chaque session près d'une trentaine de passionnés. N'hésitez pas, il reste de la place !

Nicolas Tournier
Président de l'association Le Repaire

/// Infos pratiques :
Le Repaire, chaque jeudi soir de 20 heures à minuit à la salle D (Espace Paris Fontaine)
Mail : lerepaire60@gmail.com
Tél. : 06-09-88-82-98





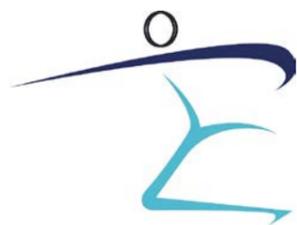
Demandeurs d'emploi, comment vous inscrire ?

Vous avez des difficultés à retrouver de l'emploi, l'association peut peut-être vous aider. Il suffit de vous rendre dans l'un de nos bureaux ou ne nous contacter. Nos chargées d'accueil vous indiqueront la démarche à suivre.

THELLE EMPLOIS

L'Association Intermédiaire en quelques mots :

THELLE EMPLOIS est une structure d'insertion par l'activité économique (SIAE). C'est une association à but non lucratif régie par la loi 1901. Elle a été créée en 1992 et a pour rôle de lutter contre l'exclusion des personnes en difficultés, sociales et professionnelles, en leur permettant de travailler occasionnellement pour le compte d'utilisateurs tels que les particuliers, les collectivités et les entreprises. Elle assure également l'accueil, le suivi et l'accompagnement des bénéficiaires afin de les mener vers l'emploi durable.



Agence Noailles

5 rue de Calais
60430 Noailles
Tél. : 03 44 03 20 62
accueil@thelle-emplois.fr
f Thelle Emplois
www.thelle-emplois.fr

THELLE EMPLOIS RECRUTE H/F :

Les missions proposées sont :

Le service aux particuliers :

- le ménage et le repassage
- la garde d'enfants de plus de 3 ans
- le petit bricolage
- la manutention (déménagement)
- le jardinage

Le service aux collectivités ou aux entreprises :

- le nettoyage
- peinture et rénovation intérieures
- la manutention
- espaces verts
- service cantine
- distribution

Permanences

Neuilly-en-Thelle • Bureau au 2ème étage • à la Mairie de Neuilly-en-Thelle.
Tel : 06.19.90.97.93 • Mail : permanences@thelle-emplois.fr

**SAMEDI 16
ET DIMANCHE 17 NOVEMBRE**

**Salon des gourmets
Rotary**

Espace Parisis Fontaine

MARDI 19 NOVEMBRE
Conseil Municipal

20h - Hôtel de Ville

DU 1^{ER} AU 31 DÉCEMBRE
**Concours des plus
belles vitrines
de Noël des
commerçants de
Noailles**

DIMANCHE 1^{ER} DÉCEMBRE

Repas des aînés

Espace Parisis Fontaine

JEUDI 5 DÉCEMBRE

Commémoration

10h30 - Cimetière de Noailles

VENDREDI 6 DÉCEMBRE

**Illuminations
du sapin et du
centre-ville
spectacle goûter
pour les enfants**

17h00 - Place de l'Hôtel de Ville

**SAMEDI 7
ET DIMANCHE 8 DÉCEMBRE**

Marché de Noël

Espace Parisis Fontaine

DIMANCHE 15 DÉCEMBRE

**Concert Chants
de Noël**

17h - Par l'Orchestre Philharmonique de l'Oise

Espace Parisis Fontaine

DIMANCHE 22 DÉCEMBRE

**Marché de Noël
des animaux**

8h/13h - Place du marché
organisé par Cend et une Patte

VENDREDI 3 JANVIER 2025

**Tirage au sort
des gagnants des
bons d'achat du
Concours des plus
belles vitrines
de Noël des
commerçants de
Noailles**

17h - Accueil de la Mairie

VENDREDI 31 JANVIER 2025

Vœux du maire

19h - Espace Parisis Fontaine

**Et retrouvez tous les mardis et les dimanches de 8h à 13h,
vos commerçants sur le marché de Noailles...**

Au menu, des produits frais de qualité : fruits et légumes, poissonnerie, fromages, boucherie, sans oublier les produits du rôti-traiteur, du caviste, de l'apiculteur miel, commerces de bouches (crêperie, réunionnais, etc)

Retrouvez aussi nos commerces d'habillement (vêtements homme / femme / enfant), d'ameublement (matelas), éducatrice canine, livres d'occasion, une couturière (tous les mardis de 10h00 à 10h30) etc...

**LA COMMUNE DE NOAILLES
VOUS INVITE**

**AUX ILLUMINATIONS
DU SAPIN ET DU CENTRE VILLE
VENDREDI 6 DÉCEMBRE 2024**

**GOUTER À
PARTIR DE
17H**

**SPECTACLE
POUR LES
ENFANTS
À 17H45**

**ILLUMINATIONS
À 17H30**

**PRÉSENCE DU
PÈRE NOËL**